



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 31 Mars 2022

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :
25 mars 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

8 AVR. 2022

et affichage le :

8 AVR. 2022

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.8 - Environnement

Objet : Appel à projet Tarification Incitative – ADEME/Région – Demande de subventions

L'an 2022, le 31 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 25 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 25 mars 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY				X : Mme Valérie DESQUESNE	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>PONTECOULANT</u>					
M. Jean-Pierre MOURICE					X
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
M. Manuel MACHADO	X				
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
M. Jean TURMEL	X				
<u>BEAUMESNIL</u>					
M. Gilles PORQUET	X				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
M. Denis JOUAULT	X				
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
M. Maurice ANNE	X				
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER					X
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN			X : Mme Sandrine SAMSON		
M. Francis HERMON				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS			X : Mme Annick ALLAIN		
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA*				X	
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON				X	
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS				X : Mme Marie-Ange CORDIER	
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN				X : M. Serge COUASNON	
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT				X : M. Marc ANDREU SABATER	
Mme Jane PIGAULT				X	
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	35	2	11	7	6
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			37		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			48		

*Mme Sabrina SCOLA a quitté la séance au cours de l'examen de la présente délibération, avant le vote.

M. Alain DECLOMESNIL donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En 2018, l'Intercom de la Vire au Noireau a lancé l'étude de structuration de la compétence Déchets/Déchèteries.

En décembre 2021 et à l'issue de l'étude – phase 5 – mode de financement, l'assemblée délibérante de l'Intercom de la Vire au Noireau a décidé de mettre en place la REOMi (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative), sur l'entier territoire à compter du 1er janvier 2024.

Il est rappelé que l'Intercom avait une obligation d'harmonisation de son mode de financement du service de collecte des déchets, à cette échéance.

Dans la continuité de cette étude, l'Intercom de la Vire au Noireau souhaite candidater à l'appel à projet « mise en œuvre de la tarification incitative » de l'ADEME et de la Région.

Pour se faire, l'Intercom de la Vire au Noireau doit fournir une présentation du projet appelé « volet technique », reprenant la présentation du territoire, le descriptif synthétique des modes de gestion des déchets et des modes de financement, le descriptif des motivations, le planning de différentes étapes, et un budget prévisionnel appelé « volet financier » reprenant les coûts de fonctionnement et d'investissement de la mise en place de REOMi.

Le délai de dépôt du dossier de candidature est fixé au plus tard au 05 septembre 2022.

Toutefois, au vue de notre planning de mise en place de la REOMi, il convient de présenter notre dossier pour la commission du 07 avril 2022.

Pour rappel :

Une aide forfaitaire d'intensité maximale, est prévue et plafonnée à 10 €/habitants Dotation Globale de Fonctionnement (dans la limite de 80 % des dépenses), pour la mise en œuvre (élaboration du fichier des redevables, communication, mobilisation du personnel, création et adaptation de la grille tarifaire, essais de mise en œuvre sur une zone test).

A noter que de cette aide, est exclu le territoire de Souleuvre-en-Bocage étant donné que la tarification incitative est déjà en vigueur.

Il est également prévu des aides financières à l'investissement (logiciel de facturation, achat de puces et lecteurs de codes-barres, dispositif de contrôle d'accès sur contenants collectifs, dispositif de contrôle d'accès en déchèteries ...) : 55 % des investissements.

Il est précisé qu'un bonus de 2 €/habitants Dotation Globale de Fonctionnement sera accordé aux collectivités lauréates qui s'engagent, en parallèle, dans une démarche « biodéchets » (obligation réglementaire au 1er janvier 2014).

A noter que ce bonus ne sera possible que sur les territoires gérés par le SIRTOM étant donné que ce dernier a engagé une démarche sur le tri des biodéchets à la source en apport volontaire.

Considérant la transmission aux membres du Conseil Communautaire du dossier de candidature, et suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 31 mars 2022, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **VALIDER** la candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'Appel à projets Tarification Incitative et Biodéchets (cf. projet de dossier de candidature joint en annexe : volet technique et financier)
- **AUTORISER** le Président à signer le dossier de candidature et tout document y afférent,
- **HABILITER** le Président à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes les subventions auprès des partenaires à identifier (notamment la Région et l'ADEME), visant à faciliter la mise en œuvre de cette démarche, et le cas échéant, à signer toutes les conventions et documents s'y rapportant.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Arrêté en séance le jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures.

Le Président,
 M. Marc ANDREU SABATER



- 8 AVR. 2022